

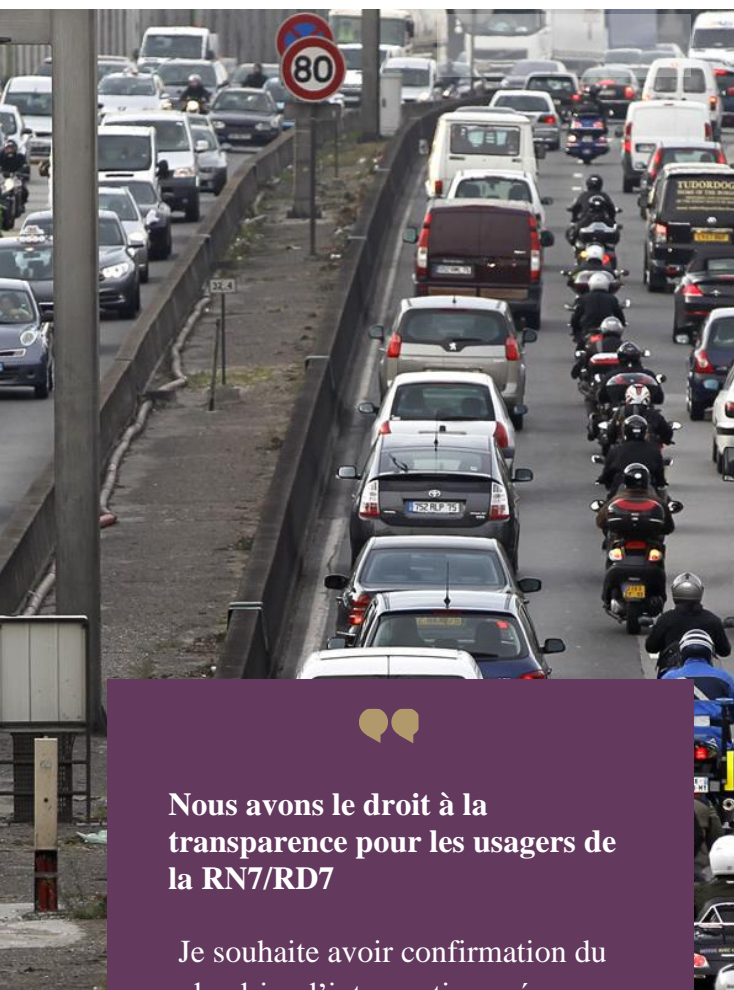


COMMUNIQUE DE MICHEL LEPRETRE,
président de l'établissement
public territorial Grand-Orly Seine Bièvre



ATTENTION EMBOUTEILLAGES : travaux de la RN7 sous les pistes d'Orly- Que font les services de l'Etat ?

Incroyable : Nous ne disposons à ce jour d'aucune information officielle sur la nature et le calendrier de la part des services de l'État. Mais nous connaissons le résultat !



La RD7 / RN7 est l'un des axes structurants nord-sud du Grand-Orly Seine Bièvre et assure la jonction entre les villes du Val-de-Marne et de l'Essonne, en passant sous l'aéroport Paris-Orly.

L'aéroport constitue cependant une coupure urbaine qui oblige les automobilistes à utiliser massivement cet axe, notamment pour rejoindre les emplois du pôle économique du pôle d'Orly. La congestion des périodes de pointe du matin et du soir à certains carrefours, notamment celui de la Porte de l'Essonne (Athis-Mons / Paray-Vieille-Poste) s'étend désormais à toute heure de la journée.

Ce phénomène est aujourd'hui accentué par la suppression d'une voie au niveau de l'aéroport dans le sens Essonne/Paris pour des raisons de sécurité, à la suite d'une rupture de canalisation survenue le 13 octobre. Cette situation est la source d'un allongement supplémentaire des temps de trajets des habitants de notre territoire et renforce le stress quotidien subi par les automobilistes empruntant cet itinéraire.

Nous avons le droit à la transparence pour les usagers de la RN7/RD7

Je souhaite avoir confirmation du calendrier d'intervention prévu par les services de l'État, de Véolia qui gère la canalisation et connaître avec précision les modalités de déviation qui seront mises en place ainsi que la communication qui sera faite à cet effet

Nous avons cependant appris de source officielle que les travaux seraient engagés du 25 novembre au 11 décembre, et qu'ils occasionneraient la fermeture de 2 files de circulation dans le sens Essonne/Paris, et la mise en place d'une déviation au sein de l'aéroport.

Ce manque de transparence et de collaboration avec les collectivités territoriales est inacceptable ! Cette méthode ne doit plus perdurer et vient à l'encontre du partenariat initié entre l'État et les acteurs locaux dans le cadre du Projet Partenarial d'Aménagement du Grand-Orly signé en janvier 2020.